



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXE D'HABITATION

et
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

vote par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

M

Vos références

N° fiscal (vous) :	
Référence de l'avis :	
Identification de votre imposition :	
Département :	350 ILLE ET VILAINE
Commune :	
Lieu d'imposition :	
Numéro FIP :	
Numéro de rôle :	780
Date d'établissement :	26/10/2017
Date de mise en recouvrement :	31/10/2017

Votre situation

MONTANT A PAYER	
Au plus tard le 15/12/2017	141,00 €
Détail du montant à payer	
Montant de votre taxe d'habitation	141,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public	0,00 €

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxe d'habitation.

Vous pouvez à nouveau payer en ligne sur impots.gouv.fr dans votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur impots.gouv.fr.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/12/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu(RFR)	Paris-année
	M	S		

TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	578		578	578		
Valeur locative moyenne	1957		2756	1957		
A •Général à la base						
B •Personne(s) à charge						
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour personne(s)						
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
M pour personne(s)						
E •Spécial à la base						
N						
T •Spécial handicapé	0 %		0 %			
S						
Base nette d'imposition	578		578	578		Total des cotisations 135
Taux d'imposition 2017	11,5 %		11,76 %	0,158 %		
Cotisations 2017	66		68	1		
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	10,5 %		11,76 %	0,158 %		
Rappel cotisations 2016	60		68	1		
Variation en valeur	+6		0	0		
Variation en pourcentage	+10 %		0 %	0 %		
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
•Général à la base						
•Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
•Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
•Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017						
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 4
(a) Cotisations	135	141	+6	+4,44 %	Prélèvements :	
(b) Allègements					- pour base élevée	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	135	141	+6	+4,44 %	- sur rés. secondaires	+ 2
					Plafonnement	
					selon le revenu	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1 REGIME S						
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	
14,12 %		Maison		H	578	
Cotisation référence 2003						Montant de votre impôt 141

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017

Compte tenu de votre déclaration ou de votre situation, vous n'avez pas de contribution à payer pour cette habitation.

Vos démarches

- ☞ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ☞ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ☞ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034* - Courriel : centre.prerelevement.service@cs.69533.34960.montpellier.ceDEX2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ☞ Sur place : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS MONTFORT - S.A.I.D. 1ER SECTEUR
35 BD CARNOT - BP6377 35163 MONTFORT /MEU CEDEX
Tél : 02 99 09 65 50

* (Service 0,06 € / min + prix appel)